



Bulletin d'information

SOS Ecoles de Montagne

Association loi 1901 oeuvrant pour la défense et la promotion des établissements publics scolaires de la zone de montagne de la Hte-Garonne

L'édito

La mode est encore à taper sur les écoles en ce début de printemps.

Et ce sont les plus petites qui souffrent le plus : éloignement des centres culturels, des spécialistes du soin, difficultés de transport et manque de moyens. Au lieu d'aider ces petits établissements à compenser leurs manques, on déshabille tout le monde. RASED, intervenants en langue, postes d'enseignants.

Certes, nos classes sont moins chargées qu'en ville. C'est ce qui permet de gérer les double niveaux, les élèves non pris en charge, le handicap. Mais pourquoi toujours vouloir dégrader les conditions d'apprentissage de nos enfants, sous prétexte « qu'ailleurs c'est pire » ?

« Vous n'êtes pas si mal lotis » a déclaré la conseillère du ministre lors de notre entrevue. Alors, préservez le peu que nous avons, laissez nos écoles vivre!

Quels choix ont les habitants des montagnes aujourd'hui? Accepter les suppressions de poste et voir se dégrader les conditions d'apprentissage? Quitter nos vallées pour aller s'entasser en ville? Ou se battre aux côtés de l'ANEM pour défendre nos établissements scolaires?

SOS Ecoles de montagnes a choisi son camp et se félicite de l'avancée de la reconnaissance du statut de zone de montagne. Avec prudence tout de même. Le combat n'est pas encore gagné.



Sommaire

Edito - p. 1

Faisons le point - Infos - p. 2

Enfin une réglementation pour la zone de montagne ! - p. 3

Fermetures à Loures Barousse et Lourde - p. 4

Dans le canton d'Aspet - p. 4

Billet d'humeur p. 5

Convocation à l'AG - p. 6

Un président à la montagne - p. 7

Lettre ouverte à Luc Chatel - p. 8 Tapis rouge pour SOS - p. 8

Pages spéciales RASED - p. 9 et 10

Nous contacter

 \searrow

SOS Ecoles de montagne Mairie 31110 Juzet de Luchon

06 88 30 00 20

@

ecolesmontagne@laposte.net



www://ecolesdemontagne.blogspot.com

Rentrée 2011 - Faisons le point

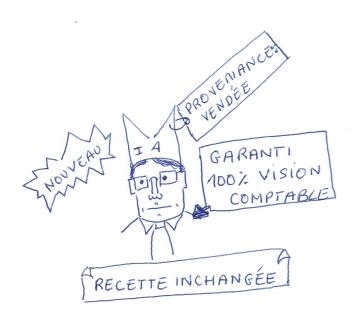
Si aucun poste n'a été supprimé chez nous pour cette rentrée 2011, il faut avoir à l'esprit que dans le département, il y a 1500 enfants supplémentaires et seulement 6 classes ont été ouvertes. Un rapport du Sénat nous enseigne que de 2003 à 2011, 14,2% des postes d'enseignants ont été supprimés. Ces chiffres ne nous viennent pas d'un espion de l'est mais simplement de la Dépêche du Midi.

Au fait, rappelons que Nicolas Sarkozy a promis qu'il n'y aurait pas plus de fermetures que d'ouvertures de classe à la rentrée 2012, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de fermetures.

L'OCDE a publié également un rapport « regards sur l'éducation 2011 ». On y apprend que la France est le dernier pays de l'OCDE pour l'évolution de ses dépenses éducatives ; les salaires des enseignants sont toujours inférieurs à la moyenne des pays de l'OCDE.



Merci Charb!



AVIS DE RECHERCHE

Panneaux SOS Ecoles de montagne

Subtilisés le 14 avril 2011, place Joffre, à Luchon, par des hommes bleus



Toute personne ayant le bras long dans la gendarmerie est priée de contacter l'association

Récompense assurée : 3 autocollants

Aucun regret!

SOS Ecoles de montagne a presque le regret de vous informer du récent départ de Jean-Louis Baglan, notre dernier Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne. Quand il nous avait reçu, en décembre 2008, on n'avait pas franchement cru en son intention affichée de prendre en compte, dans le futur, la diversité des territoires. Maintenant il est parti. A Lyon, à peine un mois après son arrivée, il se fait déjà remarquer par sa conception toute personnelle du respect des seuils d'ouvertures et de fermetures ... au nom de l'équité bien entendu ... Bon petit soldat Baglan, allez, bon vent !

Bienvenue Monsieur l'Inspecteur d'Académie!

Le petit nouveau, Michel-Jean Floc'h, quant à lui, n'a pas été regretté par les associations de parents et les syndicats d'enseignants de Vendée. Ceux-ci lui reprochant son autisme vis à vis des problèmes rencontrés. Tiens, tiens, cela ne vous rappelle pas quelque chose ? N'aurait-on pas récupéré un clone ?! Bah! De toute façon les inspecteurs d'académie vont disparaître pour devenir adjoints du recteur. Et oui, même eux sont victimes de la politique de suppression de postes!

Mesures de carte scolaire du 10 février 2012 (pour la rentrée de sept. 2012)

pour la Haute-Garonne:

- > Ouvertures et ouvertures sous condition : 87 postes
 - > Fermetures et blocages : 59 postes

dont, pour la circonscription de Saint-Gaudens :

- > Ouvertures: 0
- > Fermetures et blocages : 8

Les ouvertures concernent essentiellement Toulouse et son agglomération.

Comme il s'y était engagé le 10 mai 2011, lors de sa rencontre avec l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, a installé le 27 juillet 2011 un groupe de travail sur la prise en compte des caractéristiques des écoles de montagne en matière d'instruction de la carte scolaire. Ce groupe de travail a finalisé, une circulaire mise en place le 12 janvier 2012.

> Qu'est ce qu'une circulaire ?

Une circulaire administrative est un document écrit adressé par une **autorité administrative** (ministre ou chef de service) à ses subordonnés afin de les informer de l'**interprétation** à adopter d'une **législation** ou d'une **réglementation particulière** (décret, arrêté) et de la manière de l'appliquer concrètement. Une circulaire ne constitue pas, en principe, une décision. C'est une recommandation qui n'a pas de caractère impératif.

Les circulaires ordinaires ne s'adressent pas aux usagers, elles ne peuvent faire l'objet d'un recours contentieux. En revanche les tribunaux administratifs reconnaissent l'existence de circulaires à caractère réglementaire dont la légalité peut être examinée par voie contentieuse.

> Résumé de la circulaire Les plus

La circulaire fait enfin référence à la loi Montagne de 1985. Nous faisons parti de la zone de montagne qui nécessite une politique spécifique, jusqu'alors non reconnue par l'Éducation Nationale. La circulaire fait référence à la charte sur l'organisation des services publics et au public en milieu rural. Le but est le maintien et le développement de l'accessibilité et de la qualité des services publics dans les zones rurales. Ceci nous concerne également. Il faut savoir que nos vallées sont classées en zones de revitalisation rurales et des lycées comme le lycée du Bois ou Edmond Rostand de Luchon sont classés en zone rurale isolée.

En amont des consultations d'instances réglementaires les inspecteurs d'académie et les inspecteurs de l'éducation nationale réuniront les représentants des municipalités, intercommunalités, des parents d'élèves et des enseignants. Enfin, nous ne seront plus mis devant le fait accompli.

12/01/12: UNE CIRCULAIRE INEDITE



Les bémols

La loi montagne de 1985 englobe dans sa zone, les villes en raison de leur altitude. "Les recteurs doivent donc combiner dans chaque département concerné le classement en zone de montagne avec le caractère rural de la commune, sa démographie scolaire, son isolement et ses conditions d'accès par les transports scolaires. Il leur est demandé des études prospectives à 2 ou 3 ans pour apprécier l'évolution des effectifs "afin de parvenir à une meilleure stabilisation des structures scolaires". "Des regroupements pédagogiques concentrés plutôt que des solutions de regroupements dispersés" peuvent être proposés afin de diversifier l'offre scolaire et de mutualiser les moyens (bibliothèque, centre de documentation, salle informatique, installations sportives, cantine, accueil périscolaire, etc.), d'où des risques de fermetures de classes. "Dans l'hypothèse où des seuils d'ouverture et de fermeture de classes ou d'équipement sont utilisés, ils doivent être envisagés avec souplesse et, le plus souvent, de manière indicative."

> Contexte de la circulaire

Cette circulaire sort au moment où, d'une part, Luc Chatel, ministre de l'Education nationale, a confirmé lors de ses voeux à la presse le 11 janvier la suppression de 14.000 postes à la rentrée prochaine et où, d'autre part, débute l'élaboration de la carte scolaire. Les premières annonces des différents comités techniques académiques (instances qui donnent les premières orientations) suscitent d'ores et déjà la protestation des élus. Ainsi par exemple, le président du conseil ré-

gional du Limousin, Jean-Paul Denanot, redoute la fermeture de deux importants établissements scolaires dans sa région. Il a adressé le 11 janvier au ministre de l'Education Nationale une lettre dans laquelle il explique que "dans une région rurale comme la nôtre, les logiques mathématiques et les moyennes nationales ne peuvent absolument pas s'appliquer". "Nos avocats étudient déjà la possibilité de porter la question devant le tribunal administratif et je n'hésiterais pas à entrer en procédure si l'académie continue à employer des arguments inacceptables pour justifier son travail de sape", a-t-il indiqué à l'AFP.

> Lire la circulaire

Consultez et faites-vous votre propre opinion :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58894

Prévisions de carte scolaire pour la rentrée 2012

École de Loures Barousse : 1 à 2 postes menacés

Encore une école qui va faire les frais des mesures de restrictions budgétaires. Cette fois c'est Loures qui est touchée : les effectifs d'élèves y étant plutôt favorables, il fallait bien en profiter pour récupérer un poste à redistribuer à Siradan où la situation est plus que difficile. C'est le bon vieux tour de passe passe qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Or si les effectifs de cette année sont plus que raisonnables et permettent aux élèves (notamment en CP) de travailler dans des conditions exceptionnellement bonnes, les choses sont amenées à évoluer. En effet les deux autres classes ayant les effectifs les plus faibles sont celles des CM1 et CM2 et elles vont être remplacées dans les deux années à venir par les classes de moyenne et grande sections actuelles qui ont, elles, un nombre d'élèves « normal » (24 à 25 enfants par classe). En supprimant dès l'an prochain un poste, voire deux, on passera donc d'une situation favorable à une situation qui le sera beaucoup moins, avec des doubles niveaux obligatoires et un nombre d'élèves par classe atteignant en moyenne 28 enfants (dans le cas de la suppression de deux postes).

Si les élus sont montés au créneau en faisant valoir le développement des communes de recrutement de l'école (de nouveaux lotissements sont en train de se construire entraînant ainsi l'augmentation potentielle du nombre d'enfants scolarisés à Loures), la nécessité de maintenir une continuité des apprentissages allant de la maternelle au collège dans la vallée de la Barousse, etc, il semble que ces arguments restent insuffisants aux yeux du rectorat qui a des économies de postes à réaliser.

Il ne semble pas non plus que ce soit une priorité d'assurer dans de bonnes conditions aux élèves un accès au savoir et au monde de la culture dans une région des Hautes Pyrénées où la diversité de l'offre culturelle est limitée et où une partie non négligeable des parents doit faire face à des situations économiques et sociales difficiles.

Les parents et les enseignants ont donc décidé de se mobiliser et de lutter contre cette mesure de carte scolaire à venir.

Affaire à suivre.



Lourde : l'IA ne veut pas laisser sa chance à une jeune école

Six ans après la création de l'école maternelle de Lourde, en RPI avec l'école de St-Pé d'Ardet (classe unique élémentaire), la décision est tombée : fermeture pour cause d'effectif trop faible.

Les parents d'élèves contestent cette décision car, depuis la transmission des effectifs datant du mois de novembre, ils ont eu des informations qui attestent d'une augmentation du nombre d'enfants pouvant fréquenter la maternelle. Ils ont demandé à l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa décision en s'appuyant sur des directives de communes situées en zone de montagne.

Un équilibre fragile dans le canton d'Aspet

Dans le canton d'Aspet, si on peut se féliciter de 2 ouvertures de classes en septembre 2011 (Aspet et Izaut de l'Hôtel) et d'aucune menace de fermeture prévue pour la rentrée prochaine, l'épée de Damoclès reste suspendue au dessus des écoles. Le canton est sujet à une grande mobilité des habitants, départs comme arrivées. De ce fait, les effectifs fluctuent sur l'année et restent imprévisibles.

L'école de Sengouagnet, par exemple, rassemble cette année 56 élèves pour trois classes, effectif globalement stable ces dernières années. Qu'en serait-il si, pendant l'été, les départs et arrivées d'élèves ne s'équilibraient pas ? Quelle serait la décision prise en septembre si le seuil de 53 élèves (seuil de fermeture) n'était pas atteint ? Et si les effectifs remontaient suite à un déménagement en cours d'année ?

Les parents d'élèves et les enseignants restent vigilants et prêts à se battre pour sauver leurs écoles.

L'association SOS Ecoles de montagne réitère l'exigence d'un moratoire de 3 ans avant toute décision de fermeture, afin de laisser le temps à une évolution d'effectifs (baisse ou hausse) de se confirmer.

Tendez l'oreille

Vous connaissez, forcément, la vallée du Larboust : la perspective vers le Peyresourde, les routes empruntées par ceux qui vont travailler en bas, par les touristes , par les skieurs vers les stations ; petits villages égrenés au fil des versants, maisons resserrées sous les toits d'ardoise, chapelet d églises romanes - fabuleux patrimoine pyrénéen...

Et puis, si vous vous arrêtez pour flâner, marcher un peu, respirer, vous avez peut - être été troublés et saisis : écoutez bien... On entend des bruits, une petite rumeur chantante que vous reconnaissez entre mille parce que vous aussi vous avez été jadis un petit écolier : ce sont les cris, les paroles, les rires, les galopades des enfants de l'école du village qui sont en récréation. Oui, dans ces modestes villages, il y a des écoles, situées au beau milieu des maisons, jamais bien loin de la placette centrale, il y a des enfants que l'on pose et que l'on reprend matin et soir, que le bus collecte ça et là dans les villages et les hameaux de la vallée. Et le village résonne de cette rumeur, de cette ambiance unique que crée l'agitation insouciante des petits. Le cœur du village, où il n'y a plus de commerces, plus de cafés, bat désormais là. Tendez l'oreille : c'est le bruit de la vie.

D'aucuns, responsables et décideurs, élus et administratifs, à Toulouse ? A Paris ? En tout cas loin d'ici, souhaiteraient, dit-on, que ces écoles de village de montagne soient désormais fermées — coût élevé, transport, maintenance, postes d'enseignant, arguent-ils ; on pourrait les transporter à Luchon ajoutent-ils... Mais le maintien d'un service public d'éducation, la couverture du territoire par un maillage d'écoles de proximité, sont une garantie si nous voulons éviter la désertification de nos vallées, si nous voulons que de jeunes couples viennent faire le choix de vivre ici, si nous voulons que les saisonniers soient accueillis, si nous voulons entendre encore le rire cristallin des enfants égayer la vie des villages. Tendez l'oreille, eux ils disent que tout ça a un coût, nous nous disons que ça n'a pas de prix.

.



Convocation à l'assemblée générale de SOS Ecoles de montagne

Le dimanche 18 mars 2012, à 14h30 Pavillon Normand à Luchon

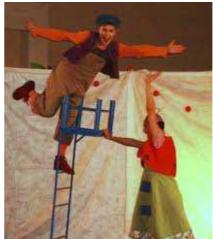
Ordre du jour

- rapport d'activité et rapport financier 2011
- échanges et vote des orientations et projets pour 2012
- montant des cotisations 2012
- vote du budget 2012
- élection des co-présidents (les candidatures seront reçues jusqu'au moment du vote)
- questions diverses

L'AG sera suivie d'un spectacle pour enfants :

LA CHAISE BLEUE

17h30 au Pavillon Normand à Bagnères de Luchon



TARIFS: Adhérents Enfant : gratuit Adulte : 5€ Non adhérent Enfant : 5€ Adulte : 10€

Apéritif offert!

Gluck et Auriacombe proposent aux enfants de découvrir un univers haut en couleur dont le principe est simple - et les enfants le connaissent bien -: à quoi peut on jouer avec une chaise ou comment détourner un objet usuel de son usage premier grâce à son imagination.

BULLETIN (a retourner par courriel ou courrier)			
Procuration			
Je soussigné (e)			
donne procuration à			
pour me représenter à l'Assemblée Générale de SOS Ecoles de Montagne du 18/03/2012.			
	Date et signature		
Bulletin d'adhésion ou de renouvellement			
A adresser avec le règlement à : SOS Ecoles de Montagne - Mairie - 31110 Juzet-de-Luchon			
□ Mer □ Mer	n tant que personne physique au titre de : mbre : 5 € mbre de soutien : 20 € mbre bienfaiteur : €		
Nom, Prénom			
Adresse			
Tél.	Courriel		
J'autorise « SOS Ecoles de Montagne » à publier mon nom au titre de soutien : □ Oui □ Non			
Fait à	le Signature		

Un président à la montagne

Aujourd'hui 14 avril 2011, il est 11 heures à Luchon, petite ville de 3 000 habitants au pied des Pyrénées. Deux pumas viennent d'atterrir avec à leur bord Nicolas Sarkozy et Luc Chatel, le ministre de l'éducation nationale. Ils sont venus visiter l'ERS (Établissement de Réinsertion Scolaire). « Cela fait du bien de prendre l'air de la montagne » a dit M. Sarkozy en arrivant. Au même moment, une centaine de parents, enseignants et enfants manifestent leur désaccord sur le rond point en face du Collège. Peu de banderoles, peu de slogans car les voitures ont été soigneusement fouillées et vidées de leurs banderoles à l'entrée de la ville ! Les CRS nous ont repoussés jusque dans la rue adjacente. Impossible de sortir. Nous avons été retenus là jusqu'à 14 heures, heure de décollage des pumas. L., élève de Terminale ES, avait emprunté la rue pour aller en ville acheter un sandwich. Les CRS ne veulent pas le laisser passer. Il n'a pu se rendre à son contrôle de maths!



Coût moyen de déplacement d'un président en province :

- + 93 000 € de dépenses de l'Elysée
- + 10 à 20 000 € d'aménagement de site
- + 220 000 € de protection policière
- = Au total : 325 000 €

Source : député Drosière, spécialiste des comptes de l'Elysée

A 500 m de nous, Nicolas Sarkozy et Luc Chatel ont organisé une table ronde sur "la prévention de l'échec scolaire" sans enseignant ni l'assistante sociale de l'ERS ni l'infirmière. Le proviseur quant à lui était dans le public avec les représentants des fédérations de parents et quelques représentants de l'UMP arrivés en bus pour compléter le public. Les élèves "choisis" venaient d'autres collèges. Autour de la table ronde : M. Sarkozy, M. Chatel, le recteur, l'adjoint du recteur, une maman d'un autre collège qui ne connaît pas nos établissements, deux élèves qui ne connaissent pas non plus nos établissements et le maire de Luchon. Les deux élèves nous ont confirmé qu'on leur avait donné les questions deux jours avant la table ronde. M. Chatel a dû s'exprimer deux minutes après quoi il griffonnait des notes qu'il passait au président. Alors que nous sommes retenus sans pouvoir participer à la table ronde ou plus simplement sans pouvoir manifester notre indignation dans cette rue, M. Sarkozy fait une conférence à une table ronde. Il ne sera pas question de prévention et le débat sera remplacé par une mascarade organisée. Le reportage de TF1 est significatif: une prise de vue magnifique de notre établissement au milieu de la verdure, M. Sarkozy qui joue au ping-pong avec un élève, "la table ronde" avec M. Sarkozy au premier plan et M. Rettig, l'ex-maire UMP de Luchon au second plan avec également la directrice de l'école privé de Luchon. Au moins le message est clair : M. Sarkozy se moque également de l'échec scolaire. Comme le dira un CRS qui nous bloque: "Nous sommes debout depuis 6 heures du matin pour encadrer le début de la campagne électorale et tout ça avec l'argent du contribuable. Il va faire croire que le sort de ces jeunes l'intéresse, un coup de Burka et d'identité, un peu de sécurité et le tour est joué." Alors combien ça coûte une fausse "table ronde" pour une campagne et TF1 comme partenaire? Il y avait 650 CRS. policiers, RG, ... 10 000 euros ont été débloqués pour cacher la misère (peinture, décoration, ...). 20 000 euros ont été débloqués pour le fonctionnement de l'ERS, c'est à dire pour 9 élèves ! On a déshabillé une partie du système informatique du collège pour rhabiller l'ERS! Après sa conférence, M. Sarkozy s'est promené dans le collège pour demander aux élèves "Comment ça se passe avec les élèves de l'ERS ?". En fait, ça ne se passe pas puisqu'ils sont parqués au fond du jardin et n'ont aucun cours en commun avec les collégiens. Bref! Une grande réussite où le premier coordonnateur a jeté l'éponge, où les enfants jettent des pierres sur les voitures lorsqu'ils font de l'escalade, où l'éducatrice a été bousculée, où les plateaux volent au réfectoire quand ce n'est pas une bagarre, où ... Mais comme le chanterait TF1 et l'Élysée "Tout va très bien Mme La Marquise..."



ECOLES de

Lettre ouverte à Luc Chatel,

L'association SOS Ecoles de Montagnes œuvre pour la défense et la promotion des établissements scolaires de la zone de montagne de la Haute-Garonne. Elle fédère des parents, des enseignants, des élus et de simples citoyens.

Cette association se bat pour que notre identité et notre spécificité de zone de montagne ne soient pas excluent par l'éducation nationale.

Pour l'instant la loi montagne de 1985 permet à nos moutons ou à nos vaches d'être traités différemment de ceux des autres parties du territoire. Nos enfants sont moins bien lotis que nos bêtes!

Pourtant, tous les préfets, toutes les inspections académiques n'excluent pas l'éducation nationale du champ d'application de la loi montagne. La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne parue au Journal Officiel du 10 janvier 1985 semble devoir souffrir de différences d'appréciation, pour le moins singulières entre l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne, par exemple.

C'est ainsi que le 25 avril 2005 le ministre de l'Education Nationale, en personne, M. François FILLON, reconnaissait durant l'audience accordée à M. François BROTTES, alors président de l'ANEM, que «... la sensibilité à la problématique de la montagne était variable selon les académies. Reconnaissant néanmoins que l'impact des fermetures de classe était bien différent selon la nature des territoires... ».

Ces discordances sont reconnues au plus haut sommet de l'état. Elles s'accommodent mal avec le principe d'égalité d'accès à l'enseignement public et celui d'égalité de traitement, reconnus par le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Notre territoire est vaste, notre population est faible en nombre. Nous ne pouvons avoir des effectifs conséquents dans les classes. Pourtant nous avons besoin du maintien des écoles, collèges et lycées. Car la distance en kilomètres n'est pas la même en plaine et en montagne. Il s'agit de politique d'aménagement du territoire. Comment attirer des populations jeunes sans écoles dans nos villages ?

Déjà, nous n'avons qu'un RASED pour deux cantons. Le CMPP, les spécialistes pour enfants (orthophoniste, psychomotricien, pédopsychiatre, etc.) sont à 50 kms, soit une heure de route. C'est à dire que ces services sont inaccessibles pour bien des familles. L'éducation nationale doit prendre en compte cette réalité.

Certes nous sommes peu nombreux à l'année mais nous sommes indispensables pour l'économie touristique.

Pour que nos territoires restent vivants, pour que nos enfants puissent apprendre, nous faisons appel à vous et à votre pouvoir de ministre de l'éducation nationale.

La co-présidence de SOS Ecoles de Montagne

Tapis rouge pour SOS...

OREILLE A L'ECOUTE I A

DE LA DEMANDE
GOUVERNEMENTALE
DES ELUS, PARENTS
DE 16000 POSTES

LA COL

Pour la venue de M. Chatel à Luchon le 14 avril 2011 (la venue de Sarkozy étant tenue secrète), l'inspection académique a proposé de recevoir SOS Ecoles de Montagnes. Chouette! Notre réponse fut un oui enthousiaste, sans rancune d'avoir été jusqu'ici ignorés.

Le rendez-vous fut proposé par l'inspection à 10h, l'heure pile du début de notre manifestation. Quelle coïncidence ?!

Après un refus catégorique et peu courtois, l'académie a de nouveau appelé, prête à tout pour nous rencontrer. Ainsi après plusieurs refus nous avons pu rencontrer à notre heure la conseillère spéciale du ministre, l'inspection académique (IA, IEN, etc...) et des personnes de la préfec-

ture. Nos revendications ont été écoutées alors qu'au même moment on empêchait SOS de s'approcher du lycée, lieu de visibilité.

Pages spéciales RASED

Peu de suppressions de classes sont prévues pour la rentrée prochaine dans nos cantons de montagne. Seules les écoles de Lourde et Loure Barousse sont pour le moment menacées.

Pourtant les suppressions de postes continuent de s'accumuler dans notre département comme ailleurs. Alors, pour que cela ne se voie pas trop, on enlève les moins visibles. Cette année ce sont les maîtres des RASED et les intervenants en langues qui iront voir ailleurs s'ils trouvent des miettes à grignoter. Un coup dur pour tous les enseignants et leurs élèves. Pour nous aider à prendre la mesure de cette décision, Nadine Baudou, maîtresse du RASED des cantons de Luchon et Saint-Béat, fait le point sur le dispositif d'aide.

Mais ne nous y trompons pas, l'année prochaine, ce sont nos petites écoles rurales et de montagne qui arriveront en tête de la liste des « inutiles ».

Qu'est-ce que le RASED?

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), créé en 1990 suite à la loi Jospin d'orientation de 1989, est constitué de 3 membres aux spécificités distinctes. Ce sont des enseignants qui ont suivi une formation qualifiante pour se spécialiser dans l'accompagnement des élèves en difficulté. Ce dispositif intervient pour traiter les difficultés qui résistent aux aménagements et à l'adaptation proposés par l'enseignant de la classe.

✓ Le psychologue

Il doit parvenir à aider l'enfant à trouver sa place dans l'école.

Il intervient à la demande des parents ou des enseignants (sur autorisation parentale). Un travail important est fait en partenariat avec la famille pour faciliter l'intégration de l'enfant dans le milieu scolaire.

Il fait le lien entre l'école, les enfants, les familles et les instances extérieures (CMPP(Centre Médico-Psycho Pédagogique), orthophoniste...)

✓ Le maître d'adaptation (E)

Il ne s'agit ni de soutien ni de rattrapage. L'approche est différente de celle du maître de la classe. L'objectif est que l'élève reprenne confiance en lui, trouve sa place dans la classe et améliore ses performances. Le travail réalisé en petit groupe se situe essentiellement autour des stratégies d'apprentissage. « Quels processus dois-je mettre en œuvre pour réussir dans telle ou telle situation? » La verbalisation des procédures par les élèves (trois ou quatre) lors des séances, permet l'émergence de la prise de conscience de savoir-faire. Le fait de dire comment l'on procède permet de mieux comprendre. Il s'agit ensuite de transférer les stratégies au domaine scolaire pour parvenir à améliorer ses performances en classe. Le but est d'amener l'enfant à comprendre « comment il fonctionne ? »

✓ Le maître rééducateur (G)

Il s'agit pour lui d'amener l'enfant à devenir élève, à donner un sens à ce qui est attendu à l'école. Cette intervention concerne les enfants qui ne mobilisent pas leurs connaissances et leurs compétences pour réussir. Ils manquent de confiance et de désir d'apprendre. Souvent inattentifs, instables, parfois agressifs ou inhibés, leur rapport à la règle est difficile. Le travail est fait sur l'ajustement progressif des conduites émotionnelles en lien avec les attentes sociales du milieu scolaire. Le but est de restaurer l'estime de soi et de favoriser la communication.

Les trois membres du RASED travaillent en complémentarité avec les enseignants des classes et sur leur demande. Ils peuvent également intervenir sur toute une tranche d'âge dans le cadre de la prévention ; par exemple, auprès de CM2 pour préparer l'entrée en 6ème ou auprès de toute une classe pour parvenir à davantage d'attention et de concentration...

La famille est un élément essentiel dans la réussite de l'intervention du RASED. C'est le partenaire central.



L'avenir du RASED en question

La Loi de finances 2012 prévoit la suppression de 14 000 postes dans l'éducation, dont 5700 dans les écoles primaires. 3000 de ces postes sont des RASED.

Le fait de supprimer les RASED va laisser beaucoup d'élèves sur le bord du chemin. Malgré le gros investissement des enseignants des classes pour amener les élèves à la réussite, certains d'entre eux ont besoin, pour un temps donné, d'autre chose pour parvenir à dépasser leur difficulté du moment.

Sans cette pause, pour certains indispensable, ils ne réussiront pas tout seul à dépasser leur difficulté et vont se retrouver dans une spirale de l'échec, une dépréciation d'eux-mêmes et de leurs compétences hypothéquant leur avenir scolaire et en compromettant leur devenir professionnel et social.

Le RASED des cantons de Saint-Béat et Luchon

	2010/11
SIGNALEMENTS des enfants en difficulté par les enseignants	56 élèves
Prise en charge par maître E dans le cadre de la remédiation et de la prévention	122 élèves
Besoin maître G poste non pourvu	21 élèves
Besoin psychologue poste non pourvu	18 élèves

Pour information, les signalements faits au RASED ces dernières années sont de

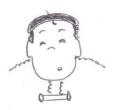
66 élèves en 06/07,

57 élèves en 07/08.

44 élèves en 08/09,

53 élèves en 09/10.

Nadine Baudou Enseignante du RASED jusqu'en juin 2012





Définition du CMPP

Le CMPP ou CMP suivant les régions (Centre Médico-Psycho Pédagogique) est un services de soins pour les enfants ayant des difficultés de tous ordres. Un enseignant, un parent un médecin, des services sociaux peuvent faire appel au centre, toujours avec l'accord des parents. Le centre fait un bilan global et donne des indications (RAS, rééducation par eux-mêmes ou d'autre structures, proposition d'orientation MDPH, bilans complémentaires en structures hospitalières, ...).

Le centre est composé d'équipes pluridisciplinaires (pédopsychiatre, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, AS, éducateurs, professeurs d'écoles spécialisés mais de moins en moins, ...). La structure est gérée soit directement par l'État (c'est le cas du CMP de Lannemezan, qui dépend de l'hôpital), soit par des associations auxquelles la mission est dévolue. Pour le Comminges, c'est l'ASEI (second employeur de Midi-Pyrénées) qui s'en charge. Les bureaux sont à St-Gaudens. Jusqu'en janvier 2007 il existait une antenne à Luchon. La permanence s'est arrêtée pour des raisons fumeuses : le Conseil Général ne voulait plus passer leurs locaux, l'ASEI refusait des locaux proposés par la mairie pour manque de confidentialité ou pour non accessibilité des handicapés. Ne serait-ce pas plutôt que les équipes ne voulaient plus se déplacer ?

On peut toujours aller sur St-Gaudens si on tient à faire la route. Comme il s'agit de soins, en général le taxi croix bleue est payé par la Sécu, même s'il faut y aller tous les jours.